AR PREFECTURE
017-2000 1614-20200121-20200110-DE
Resu 15 24747-2020

**CDC** Aunis

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2 9 JAN. 2020

Séance du 21 janvier 2020 DELIBERATION N°2020-01-10

Ma Communauté de Communes

15 janvier 2020

AVIS DE LA COMMUNA UTE DE COMMUNAL SUD SUR LE PROJET ARRETE DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUI-H) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE

Nombre de membres :		es:	L'an deux mille vingt, le vingt-et-un janvier à 18 heures, le	
En exercice	Présents	Votants	Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.	
42	28	31		
Présents / Memi	ores titulaires :	Tell Mark Board St.	Takh labou san <del>dibigan Indibattan Jabejono Takhajino</del> s	
Gilles GAY – Ma (a reçu pouvoir Philippe GROUL Pascal TARDY (a Mayder FACION reçu pouvoir de BALLANGER – Th M. Thierry PILLAUD Mme Marie-Franc Mme Micheline Bi délibérations Mmes Fanny BAST n'ont pas particip	rie-Pierre CHOB de François Gli T – Bruno GAUT a reçu pouvoir IE - Fanny BASTI Jean-Pierre SEC lierry PILLAUD – 1 arrivé à 18h20 n' e MORANT, arrivé ERNARD porteuse EL et Marie-Véror é aux 6 dernières	ELET - Raymond RARD) – Joël LAL RONNEAU – Em de Daniel ROUS EL – Walter GAR CQ) – Marie-Joëll Ihierry BLASZEZYK a pas participé au de pouvoir de M. hique CHARPENTIEL délibérations	EZ (a reçu pouvoir de Catherine BOUTIN) – Christian BRUNIER - DESILLE – Patricia FILIPPI – Marc DUCHEZ – Micheline BERNARD OYAUX – Marie-France MORANT – Anne-Sophie DESCAMPS - manuel DEVAUD - Annie SOIVE – Jean-Michel CAPDEVILLE - SEAU) – Marie-Véronique CHARPENTIER – Christine BOUYER - CIA – Christine JUIN – Sylvie PLAIRE - Jean Yves ROUSSEAU (de LOZACH'-SALAÜN – Younes BIAR – Stéphane AUGE - Danielle C	
Présent / Membre suppléant :			A CONTROL OF CONTROL O	
M. Robert BABA	UD	in in	smestvernine te éteanne a griother un 10000 s	
Absents non rep	résentés :	donino a natuol	a le social area de emenorario el estrera	
MM. Jean-Marie Sylvain RANCIEN			uppléant) – Jean-Marc NEAUD (excusé) – Philippe GORRON	
Etaient invités et	présents :	Compression or vomposi		
Mmes Danièle J la question 2.4),		GAUTIER - M Joe	ël DULPHY, personnes qualifiées – M. ARSICAUD (départ après	
Egalement prés	ents à la réunior	n :	See de la company de la compan	
services, M. Mar	C BOUSSION, M. Y BERTHOME, M.	Philippe FOUCH	Services – Mme Valérie DORE, Directeur Général Adjoint des ER, Mme Cécile PHILIPPOT, Mme Annabelle GAUDIN, M. Cédric DT, Mme Caroline SAGNIER, Mme Isabelle DESCHAMPS    Acte rendu exécutoire après   1 JAN. 2020	
Madame Anne-	Sophie DESCAN	MPS	sous le numéro 017-200041414-20200121-2020 01 10-DF	
Convocation en		t is to including	Et publication (affichage) ou notification du :	
15 janvier 2020			Par délégation,	
Affichage de la CGCT) le :	convocation (a	ıri. L 2121-10 du	Le Directeur Général des Services,	
15 janvier 2020			SUD CONTRACTOR OF THE SUBJECT OF THE	

Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE

## AR PREFECTURE

017-200041614-20200121-20200110-DE Regu le 24/01/2020 cinua odo

AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD SUR LE PROJET ARRETE DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUI-H) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-16 et R153-4

**Vu** la délibération du 23 octobre 2019 de la Communauté de Communes Aunis Atlantique relative à l'arrêt du PLUi valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H),

**Considérant** le courrier de la Communauté de Communes Aunis Atlantique du 28 octobre 2019, adressé à la Communauté de Communes Aunis Sud pour émettre un avis sur son projet arrêté du PLUi valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H),

Considérant l'avis favorable émis par le bureau communautaire réuni le 7 janvier 2020,

Monsieur Raymond DESILLE, Vice-Président, rappelle qu'en tant que personne publique associée, la Communauté de Communes Aunis Sud a trois mois (au plus tard le 4 février 2020) pour rendre un avis sur le PLUi valant Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

Le PLUi-H de la Communauté de Communes Aunis Atlantique qui donne les grandes orientations d'aménagement de son territoire (20 communes) jusqu'à l'horizon 2030, s'appuie sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et se décline en 3 axes majeurs que sont :

- axe 1 devenir un territoire d'accueil et un territoire de vie selon 3 orientations
  - poursuivre l'accueil de population de façon raisonnée
  - promouvoir une urbanisation de qualité basée sur une meilleure intégration des nouvelles constructions
  - adapter l'offre en logements à la diversité des besoins
- axe 2 un territoire connecté et en mouvement
  - favoriser le dynamisme économique et le tourisme au naturel
  - diversifier et amplifier les mobilités pour œuvrer à la multiplication des échanges
- axe 3 un territoire de terre et d'eau et un territoire à énergie positive
  - devenir à l'horizon 2050 un territoire à énergie positive
  - conforter le secteur agricole, 1 er secteur de l'aménagement du territoire,
  - préserver et valoriser la palette paysagère et la ressource en eau et tenir compte des risques.

Ce projet politique est traduit ensuite dans les pièces réglementaires du PLUi-H, que sont le règlement (écrit et graphique) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (thématiques et sectorielles).

Le PLUi-H contient également un Programme d'Orientations et d'Actions (POA) pour son volet Habitat.

Les chiffres clés du projet de PLUi-H de la CDC Aunis Atlantique sont :

 une croissance démographique avec une perspective de 37 500 habitants en 2030 (+ 6 586 habitants),

## AR PREFECTURE

017-200041614-20200121-20200110-DE Regu le 24/01/2020

- une production totale de 2 875 logements sur la durée du PLUi-H avec plus d'un tiers à produire dans les zones urbaines et 144 logements aidés
- 66 hectares d'extension à vocation économique pour un développement de ce secteur
- une réduction de 20% de la consommation énergétique d'ici 2030 dans le cadre du TEPOS (Territoire à Energie Positive).

Monsieur Raymond DESILLE propose d'émettre un avis favorable au projet arrêté du PLUi valant Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Aunis Atlantique

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

## A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Emet un avis favorable au projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes Aunis Atlantique,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme:
Les signatures sont au registre.
A Syrgeres, le 24 janvier 2020
Le Président,

Jean GORIOUX

